

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le 21/02/2023

ID : 022-212201693-20230215-2023_02_04-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 06 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Mme Sandrine ALMIN.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Rachel GAUTHO

Secrétaire de séance adjoint : M. Pierrick PUSTOC'H

Délibération n° 2023-02-04
Budget principal – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022	98 034,85 €
-----------------------------	-------------

Section d'investissement :

Solde d'exécution incluant les résultats antérieurs	-16 124,28 €
---	--------------

Besoin de financement à la section d'investissement : 16 124,28 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en intégralité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 98 034,85 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 20 FEV. 2023

La secrétaire de séance
Rachel GAUTHO
Conseillère Municipale



La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

